

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAOU (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Joëlle NOEL (Trémouille) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Catherine BARRIER (Saignes), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Éric MOULIER

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 31 mars 2023

## 20230406041DE

### MICRO-FOLIE : EQUIPEMENT – SOLLICITATION DE FINANCEMENT

Sumène Artense communauté a posé sa candidature pour le projet de Micro-Folie, porté par le ministère de la Culture et coordonné par l'Établissement Public de La Villette, en septembre 2022. Une subvention est attribuée à la collectivité au titre du FNADT/ relance, à hauteur de 30 400€ pour le déploiement d'une Micro-Folie d'un coût de 38 000 € HT.

Plan de financement pour la sollicitation du financement :

Dépense	Montant	Recette	Montant	%
Acquisition matériel musée numérique	29 000 €	Etat -FNADT / relance	30 400 €	80%
Acquisition matériel Réalité Virtuelle	2 000 €	Autofinancement	7 600 €	20%
Acquisition matériel Ludothèque	3 000 €			
Frais transport et installations	4 000 €			
TOTAL	38 000 €	TOTAL	38 000 €	

Il s'agit pour le Conseil communautaire de :

- Approuver le plan de financement ci-dessus,
- Approuver l'achat d'équipement de la Micro-Folie pour un montant de 38 000 € HT,
- Autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'état au titre du FNADT /relance,
- Autoriser le Président à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférant.

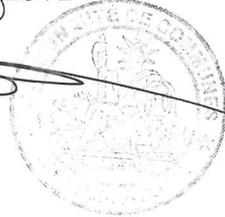
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 30 voix POUR, valide le plan de financement ci-dessus, l'achat d'équipement de la Micro-Folie pour un montant de 38 000 € HT et autorise Monsieur Le Président à solliciter l'aide financière de l'état au titre du FNADT /relance, à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer tout document y afférant.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

**Marc MAISONNEUVE**



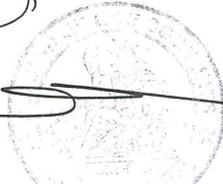
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **17 AVR. 2023**

Affichée ou notifiée le **17 AVR. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*